

1er Open d'Échecs de BRASSY

21 juillet 2024

TROPHEE DU MORVAN

Championnat de Rapides de la Nièvre

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE TOURNOI

Article 1 : Présentation

Morvan Echecs, en partenariat avec le CDJE58, organise le 1^{er} Open d'Échecs dénommé TROPHEE DU MORVAN, le dimanche 21 juillet 2024, à la salle des fêtes de BRASSY (58140).

Sous le numéro 63152, le tournoi est homologué FIDE Aout 2024 Rapide Août 2024.

Tournoi ouvert à toute joueuse, tout joueur, licencié-e B pour la saison en cours à la F.F.E. ou avoir un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA).

La prise de la licence B est possible lors de l'inscription sur place.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur.

Les appariements se font au Système Suisse (Règles C.04 FIDE), avec l'aide du programme informatique PAPI d'Erick Mouret. Aucune protection de club, de famille. Pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre. Le vainqueur s'établit selon la place dans le classement général. Les règles du jeu sont celles de la FIDE et de la FFE adoptées lors du 93^{ème} Congrès de la FIDE à Chennai (Inde), applicables depuis le 1er janvier 2023 à l'exception de l'article A3.

Seront appariés-es à la 1^{ère} ronde toutes les joueuses, tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Une proposition de nullité ne doit intervenir que à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Une joueuse, un joueur ne désirant pas jouer une ronde, doit en prévenir l'arbitre au cours de la ronde précédente au plus tard. La pratique du « bye » n'est pas autorisée.

S'agissant des spécificités du jeu rapide, durant cette manifestation, A.5 s'applique (et non A.4).

Rappel : La partie sera perdue après le 2^{ème} coup illégal achevé. Toutefois, la partie est nulle, si la position est telle que l'adversaire ne peut mater son roi par aucune suite de coups légaux.

Article 3 : Cadence

Le tournoi se joue en 7 rondes, à la cadence de 17' + 3s/coup pendant toute la partie.

Article 4 : Horaires

Accueil des participants-es : 8h30

Clôture des inscriptions : 9h45

- Ronde 1 à 10h00
- Ronde 2 à 11h00
- Ronde 3 à 12h00

Pause déjeuner de 13h00 à 14h00

- Ronde 4 à 14h00
- Ronde 5 à 15h00
- Ronde 6 à 16h00
- Ronde 7 à 17h00

Remise des prix : 18h

Article 5 : Droits d'inscriptions

En dehors des frais⁽¹⁾ liés à la prise de licence, les droits d'inscriptions sont :

15 € (10 € jeunes) avant le 14 juillet,
sur place 20 € (15 € jeunes)

⁽¹⁾ Prix de la licence B : 8 € pour les adultes, 3 € pour les jeunes.

Article 6 : Prix

Prix du tournoi

- 1^{ère} au classement général : 150 €,
- 2^{ème} au classement général : 100 €,
- 3^{ème} au classement général : 60 €
- 1^{ère} féminine (si 3 féminines) : 50 €
- 1^{ère} jeune (si 3 jeunes) : 40 €

La liste détaillée des prix sera affichée dans la salle du tournoi avant la 4^{ème} ronde.

Répartition des Prix : Les prix ne sont pas cumulables. Les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties à la joueuse, au joueur, ayant le meilleur départage.

Chaque joueuse, chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit.

Les joueuses, les joueurs primés-es doivent être présents-es à la remise des prix.

Attribution du Titre de Champion.ne de la Nièvre de parties rapides au 1^{er.e} du classement général licencié.e dans un club de la Nièvre.

Article 7 : Classement

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0). Le départage entre les ex aequo est effectué par le Buchholz Tronqué, puis le Cumulatif, puis la Performance en cas de nouvelle égalité.

Article 8 : Forfaits

Le délai de forfait est de 10 minutes.

Toute joueuse, tout joueur faisant forfait sans prévenir ne sera pas apparié-e à la ronde suivante.

Article 9 : Rappels

Les téléphones mobiles devront être éteints. Si le téléphone mobile d'un joueur sonne dans l'espace de jeu, le joueur en question perd la partie. Une joueuse, un joueur forfait (absent-e sans avoir prévenu l'arbitre) est considéré-e comme ayant abandonné le tournoi et n'est pas apparié-e pour la ronde suivante.

Article 10 : Arbitres

Arbitre Principal : Mickaël BOILEAU (Arbitre Fédéral Élite 2)

Arbitre Adjoint : Luc MARTINEZ (Arbitre Fédéral Club)

Article 12 : Engagements

Tous-tes les participants-es s'engagent à respecter le présent règlement intérieur.

Tout-e contrevenant-e pourra recevoir un avertissement.

Les blitz et analyses sont interdits dans la salle de jeu.

L'Arbitre Principal
Mickaël BOILEAU

L'Organisateur
Antoine AUZOU